

Vichy ville d'eaux

Sous la direction de

Delphine Renault, responsable du service Patrimoines et Inventaire général,
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination éditoriale

Félicie Fougère, conservatrice du patrimoine, Inventaire général,
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Auteurs

Yves-Jean Bignon, professeur des universités, maire adjoint à Vichy,
chargé du patrimoine et du thermalisme

Christine Chaze, professeure agrégée d'espagnol honoraire

Frédéric Dutheil, maître de conférences en sciences et techniques
des activités physiques et sportives à l'université de Caen Normandie

Christophe Laurent, historien de l'architecture à Clermont-Ferrand

Antoine Paillet (choix de textes issus des travaux de Josette Alviset),
directeur honoraire du Musée de l'Opéra de Vichy

François Raoux, conseiller auprès de la Compagnie de Vichy

Delphine Renault, responsable du service Patrimoines et Inventaire général,
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Lionel Sauzade, conservation et administration du domaine royal de Randan,
service Patrimoines et Inventaire général, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Bernard Toulhier, conservateur général honoraire du patrimoine

Photographes

Roger Choplain, Roland Maston, Christian Parisey, Jean-Michel Périn,
Inventaire général, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Yves-Jean Bignon, Christine Chaze, Antony Ith, Christophe Laurent,
Marielsa Niels, Jérôme Mondière, Thomas Sagory, Isabelle Védrine

Dessinatrice-Cartographe

Guylaine Beauparland-Dupuy, Inventaire général, Région Auvergne-Rhône-Alpes



LieuxDits
Éditions



Le hall des Sources, 2017.

Si la mode de « prendre les eaux » se développe à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est dès la seconde moitié du XIX^e que « partir aux eaux » devient une pratique de plus en plus répandue. Elle s'amplifie dans de nombreuses cités thermales européennes par le goût de la villégiature, le développement des chemins de fer, l'intérêt des investisseurs pour le thermalisme, la reconnaissance de la valeur thérapeutique des eaux minérales et les nombreuses cures que l'aristocratie et les familles royales effectuent dans les villes d'eaux européennes, à l'image de Baden-Baden, de Bath, de Karlsbad, de Montecatini... mais aussi dans les vingt-quatre villes d'eaux que compte la région Auvergne-Rhône-Alpes, telles que Aix-les-Bains, Le Mont-Dore ou encore Vichy, surnommée « la reine des villes d'eaux ».

En 2016, onze villes ont été retenues pour défendre une candidature commune au patrimoine mondial de l'Unesco, sous l'appellation *Great spas of Europe* (villes thermales européennes emblématiques), et c'est Vichy qui représente la France dans cette candidature.

Elle représente ainsi la richesse thermale incroyable de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La faille de Limagne, dont elle tire ses eaux, et qui constitue un théâtre géologique unique, vient compléter l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de notre exceptionnelle chaîne des Puys pour laquelle nous nous sommes battus. Aux 4 813 monuments distingués par les Monuments historiques (liste arrêtée au 31 décembre 2017) de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'ajoute ainsi un maillage de sites historiques ou bâtiments remarquables classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Consciente de cette richesse et de la valeur attractive qu'elle donne à notre territoire, la Région mène une politique volontaire de préservation et de mise en valeur de son patrimoine. En parallèle, Auvergne-Rhône-Alpes aide ses stations thermales à moderniser leurs installations et accompagne leurs travaux d'aménagements urbains afin de se placer au premier rang des régions thermales de France.

Laurent WAUQUIEZ

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

VICHY, VILLE D'EAUX



Sous le nom des *Great Spas of Europe*, les onze villes les plus représentatives du thermalisme européen – Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen (Allemagne), Bath (Royaume-Uni), Baden bei Wien (Autriche), Spa (Belgique), Vichy (France), Montecatini Terme (Italie), Karlovy Vary, Frantiskovy Lázně et Mariánské Lázně (République Tchèque) – se sont réunies pour déposer une candidature commune à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par cette candidature, il s'agit de préserver et de mettre en valeur le patrimoine des villes d'eaux qui constitue un témoignage exceptionnel : celui d'une nouvelle approche des soins, qui s'est développée en Europe autour des sources minérales naturelles ; de la culture thermale européenne, qui a traversé les siècles et continue à prospérer aujourd'hui ; d'un développement urbain original et prestigieux associant santé et villégiature, urbain et nature, autour d'équipements luxueux (établissement de bains, casinos, théâtres, grands hôtels, villas, etc.), reliés par des parcs pittoresques, instituant le rite de la promenade ; des lieux réunissant les grands de ce monde qui ont contribué à modeler les mentalités et les idées européennes (en matière de politique, de diplomatie, de culture...) du XIX^e au début du XX^e siècle.

Vichy a reçu l'agrément du ministère de la Culture pour représenter la France dans cette candidature transnationale. Ses eaux, utilisées depuis l'époque romaine, apparaissent sous le nom d'*Aquis Calidis* sur la table de Peutinger. Vichy connaît ensuite son âge d'or au XIX^e siècle. Les plans qui structurent son urbanisme sont élaborés sous le Second Empire selon les principes urbains d'Hausmann à Paris. Son architecture aux styles éclectiques (orientaliste, Art nouveau, classique...) lui confère prestige et caractère typiques des villes d'eaux. En servant de référence en France et à l'étranger, Vichy, Reine des villes d'eaux, a grandement contribué à façonner la culture thermale européenne du XIX^e siècle, notamment dans les domaines des arts, des sports et des loisirs.

Frédéric AGUILERA

Maire de Vichy

Président de Vichy Communauté

1^{er} vice-président du conseil départemental de l'Allier



Sommaire

PRÉAMBULE

- 7 **Les patrimoines de la « Reine des villes d'eaux »**
BERNARD TOULIER

INTRODUCTION

- 13 **L'histoire de la candidature de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO au sein du *Great Spas of Europe***
YVES-JEAN BIGNON

19 LA THÉRAPEUTIQUE DES FLUIDES

- 21 **Exceptionnelle médecine thermale !**
YVES-JEAN BIGNON
- 29 **Vichy, une ville construite autour de ses promenades**
DELPHINE RENAULT
- 40 **Le château de Randan**
LIONEL SAUZADE
- 42 **L'arrivée à Vichy**
DELPHINE RENAULT

47 LES EAUX DE VICHY

- 49 **Promenades thérapeutiques du matin**
DELPHINE RENAULT
- 55 **L'eau de Vichy, patrimoine naturel**
FRANÇOIS RAOUX
- 58 **Architecture des sources**
DELPHINE RENAULT
- 65 **Le développement des eaux minérales en bouteille**
FRANÇOIS RAOUX
- 66 **Architecture industrielle : La pastillerie et la gare d'emballage**
DELPHINE RENAULT
- 69 **Les atouts spécifiques des eaux minérales du bassin de Vichy**
FRANÇOIS RAOUX

- 74 **Architecture des établissements thermaux**
DELPHINE RENAULT

81 VICHY, VILLE D'EAUX

- 83 **Promenades de loisir dans l'après-midi**
DELPHINE RENAULT
- 89 **Promenade littéraire**
CHRISTINE CHAZE
- 91 **Les sources Larbaud à Saint-Yorre**
DELPHINE RENAULT
- 94 **Architecture des parcs**
DELPHINE RENAULT
- 99 **Architecture mondaine, les hôtels et les villas**
DELPHINE RENAULT
- 107 **Le Sport à Vichy : distraction culturelle d'avant-garde et argument publicitaire (1850-1914)**
FRÉDÉRIC DUTHEIL
- 110 **L'urbanisme de plein air**
DELPHINE RENAULT
- 117 **Le Palais du Lac, Bellerive-sur-Allier**
CHRISTOPHE LAURENT

121 VICHY, VILLE DE SPECTACLES

- 123 **Promenades de divertissements vespéraux**
DELPHINE RENAULT
- 125 **Vichy, capitale d'été de la Musique**
JOSETTE ALVISET, TEXTES CHOISIS PAR ANTOINE PAILLET
- 128 ***Oriente*, Blasco Ibañez**
TRADUCTION : CHRISTINE CHAZE
- 129 **L'architecture du divertissement**
DELPHINE RENAULT

CONCLUSION

- 139 **Vichy, l'Europe thermale et le XXI^e siècle**
YVES-JEAN BIGNON



Les patrimoines de la « Reine des villes d’eaux »

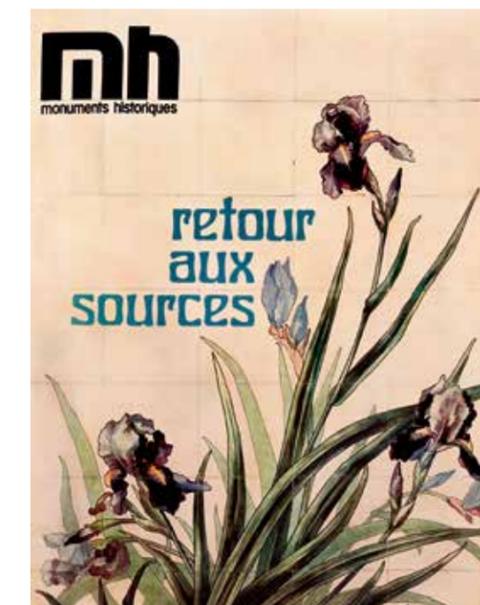
BERNARD TOULIER

Le caractère remarquable de Vichy, ville nouvelle dédiée à la villégiature thermale, réside dans une association étroite et toujours en évolution depuis le Siècle des lumières entre la richesse et la diversité de la ressource naturelle en eaux minérales, la qualité et la spécificité des pratiques thérapeutiques, les rituels sociaux de distinction ou de masse, les loisirs élitistes ou sportifs, et une organisation spatiale urbaine et paysagère qui privilégient le pittoresque, l’éclectisme et la modernité, dans un renouvellement constant. Mais la redécouverte des qualités patrimoniales de Vichy est récente.

thermaux français. Ce numéro thématique est orchestré par l’historien de l’art Bruno Foucart, l’un des artisans de la redécouverte de la peinture et de l’architecture du XIX^e siècle. Ancien membre du cabinet du secrétaire d’État à la Culture Michel Guy (1974-1976), il a mis en œuvre les premières politiques de protection sur les patrimoines des XIX^e et XX^e siècles et les sites urbains. Dans son article liminaire, il part en guerre contre le vandalisme qui ravageait le patrimoine thermal obsolète et cite notamment les démolitions considérables de

La renaissance de Vichy

En 1978, les célèbres iris d’une des cabines de luxe de l’établissement thermal à Vichy font la couverture de la revue *Monuments Historiques* pour annoncer un « retour aux sources » et valoriser l’architecture et le décor des édifices



Détail du carrelage mural orné d’une frise de glycine, cabine de soin de luxe, établissement thermal de Vichy, 1981.

Décor d’iris de la cabine de grand luxe de l’établissement thermal de Vichy (vers 1903). Couverture de la revue *Monuments Historiques*, 1978.

Page de gauche : Promenade des bords d’Allier, 2009.



1974 dénaturant le bâtiment emblématique et monumental de l'établissement thermal, dit de première classe, édifié par Charles Le Cœur et Lucien Woog (1898-1903) à proximité du parc des Sources. Ainsi ces iris Art nouveau en carreaux de faïence émaillée aux tons aquatiques vert d'eau et bleu, censés apaiser l'esprit et reposer l'œil du baigneur, sont-ils devenus le symbole de la première renaissance du patrimoine thermal français.

Près de quatre décennies plus tard, après de nombreuses actions de protections, de valorisations, de restaurations et malgré quelques démolitions et reconstructions peu conformes à l'esprit du lieu, la ville de Vichy se porte candidate, avec onze autres villes européennes, pour briguer le label suprême de l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial. Quelles sont donc les « valeurs universelles exceptionnelles » de la Reine des villes d'eaux ?

Le patrimoine naturel : un rayonnement international des eaux minérales, des produits et des pratiques

La ville de Vichy est au cœur d'un paysage thermal : plus de deux cent soixante-dix sources sont répertoriées dans les limites du bassin de Vichy. Les eaux, gazeuses et riches en minéraux, sont d'une richesse très exceptionnelle, notamment en bicarbonate de sodium ; exploitées aujourd'hui par la Compagnie de Vichy et contrôlées par l'agence régionale de santé, elles sont utilisées pour les bains, bues en cure, filtrées et mises en bouteilles pour être expédiées

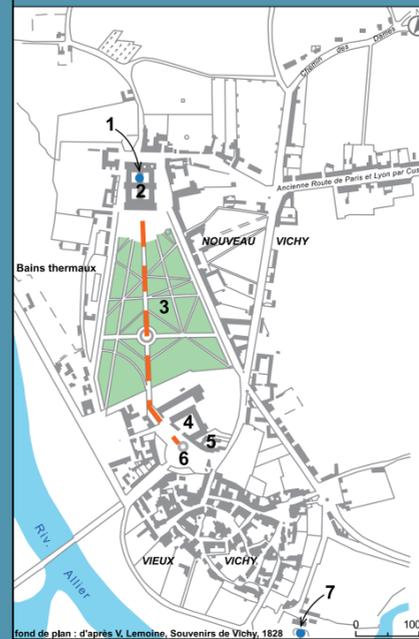
dans le monde entier (Vichy Saint-Yorre et Vichy Célestins), ou encore utilisées dans des produits dérivés comme les pastilles ou les produits de beauté, et distribués mondialement, en raison de leurs qualités protectrices et apaisantes.

Inventée en 1896 dans la station et ensuite largement pratiquée, la « douche de Vichy », un modelage à quatre mains du corps du curiste allongé, réalisé sous une pluie thermale à 35 °C, apporte aujourd'hui détente et relaxation aux curistes du monde entier. Mais la Reine des villes d'eaux est surtout célèbre pour la qualité de ses promenades, prescription médicale obligatoire destinée à faciliter la digestion des eaux, puis déambulation de loisirs qui a façonné l'urbanisme de la station thermale jusqu'à nos jours.

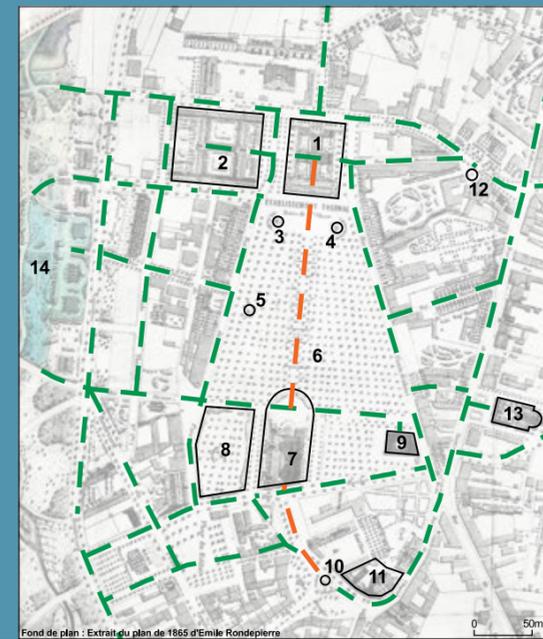
Une « ville-parc modèle » pour la promenade, ouverte sur l'Allier

Vichy présente un paysage urbain historique exceptionnel. La ville nouvelle thermale résulte d'une stratification de valeurs et d'attributs naturels et culturels qui dépasse le centre ancien de la ville médiévale pour inclure une structure urbaine spécifique, avec ses infrastructures de surface et souterraines, son patrimoine monumental thermal d'une valeur culturelle exceptionnelle et ses espaces de promenades et de parcs qui représentent près de 40 % de la superficie du centre thermal.

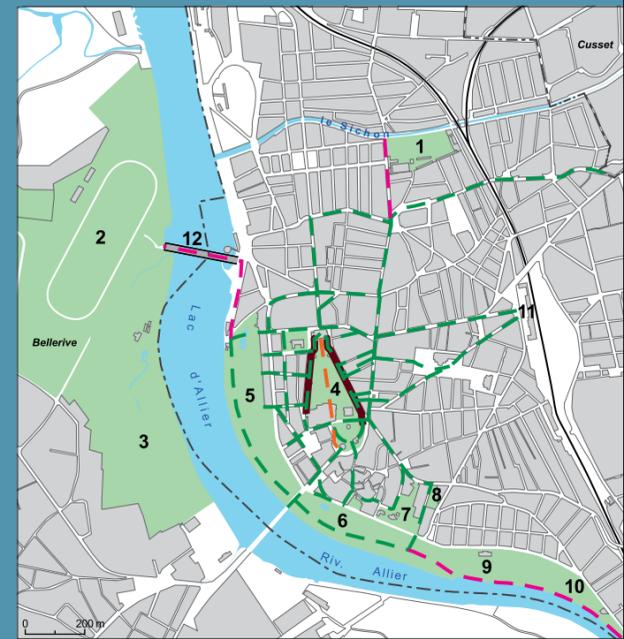
Dès 1787, la promenade thérapeutique à visée digestive, sous une galerie couverte, est intégrée au premier établissement de bains et, dans le quartier des bains, des promenades relient



Fond de plan : d'après V. Lemoine, Souvenirs de Vichy, 1828



Fond de plan : Extrait du plan de 1865 d'Emile Rondepierre



Fond de plan : Extrait du plan de 1865 d'Emile Rondepierre

les six sources existantes. Avec l'arrivée du chemin de fer et les séjours de Napoléon III, le Second Empire a donné à la ville son empreinte originale : des avenues thermales, qui structurent l'espace depuis la gare jusqu'au quartier thermal désenclavé, traversent ce dernier, l'encadrent et le prolongent pour atteindre le plan d'eau de l'Allier, bordé par une série de parcs paysagers à la manière des villes balnéaires à l'anglaise qui fleurissent partout en Europe, avec leurs fronts de mer urbanisés, à l'abri d'une digue-promenade. Aux yeux de Napoléon III, le thermalisme est un champ d'essai exemplaire pour ses projets urbains. Vichy est construite sur un plan régulier aux perspectives haussmanniennes surmontées de dômes aux angles des boulevards ou des avenues bordées de façades alignées autour du parc des Sources, et intègre la nature en s'ouvrant largement sur la rivière peu à peu domestiquée de l'Allier, comme Baden-Baden traversée par l'Oos. Ainsi, les perspectives visuelles arborées suivent ou croisent les principaux axes de la station, dont l'axe structurant nord-sud du quartier thermal trapézoïdal. Le long de leur parcours, des séquences linéaires – avec les galeries de promenade couvertes encadrant le parc des Sources ou des passages de galeries commerçantes – alternent avec des espaces ouverts sur les places et les parcs agrémentés de fabriques et de kiosques. Elles aboutissent à de vastes panoramas, avec des belvédères et des cônes de visions paysagers qui, au-delà des rives de l'Allier, portent sur les alentours et les lointains de la « Montagne Bourbonnaise » ou, plus près, sur les espaces sportifs périurbains,

tout en favorisant l'imaginaire inhérent à cette villégiature éphémère.

Ce concept urbain de ville paysagère avec promenade, initié sous le Second Empire, à la manière des prestigieuses villes thermales allemandes et austro-hongroises, a perduré jusque dans les années 1960. En 1963, la construction du pont-barrage a transformé la rivière en plan d'eau, doté d'un belvédère panoramique, d'un yacht-club et d'un parc omni-sports. Aujourd'hui, la prolongation des promenades paysagères le long des deux rives de l'Allier achève l'idée de ces parcours liés à l'histoire de la sociabilité thermale, conjuguant fonction thérapeutique, mondaine puis sportive, qui caractérisent cette cité-parc thermale jusqu'au XXI^e siècle. Dans la ville thermale du XIX^e siècle, la promenade s'accorde à l'ambiance sociale des lieux de santé et de divertissements, « endroits à voir et où il faut être vu ».

À l'exemple des autres villes thermales ainsi que des villes balnéaires européennes, Vichy adopte à la même époque l'esprit de la villégiature à l'anglaise, marqué par le développement des sports élégants de plein-air et la création de clubs fermés et cercles de sociabilité : les curistes peuvent désormais assister aux courses hippiques du centre équestre et de l'hippodrome, pratiquer le tennis et le golf, le tir aux pigeons ou l'aviron. Ces loisirs sportifs, aquatiques et nautiques se sont amplifiés et démocratisés lors des dernières périodes d'évolution de la ville, pour s'étendre aux anciennes zones inondables de l'Allier et voir l'édification d'un Palais du Lac.

Carte n°1 : Promenade du curiste au début du XIX^e siècle.

- Légende :
- 1 : sources Grande Grille et Chomet
 - 2 : établissement thermal
 - 3 : parc des Sources
 - 4 : hôpital
 - 5 : établissement de bains de l'hôpital
 - 6 : fontaine de l'hôpital
 - 7 : source des Célestins
 - orange — promenade du curiste au début du XIX^e siècle

Carte n°2 : Promenade du curiste au milieu du XIX^e siècle.

- Légende :
- 1 : établissement thermal de 1^{ère} classe
 - 2 : établissement thermal de 2^{ème} classe
 - 3 : kiosque "Sels-Pastilles"
 - 4 : kiosque "Café de la Rotonde"
 - 5 : source du Parc
 - 6 : parc des Sources
 - 7 : casino-théâtre
 - 8 : jardin de la musique avec kiosque
 - 9 : restaurant du Parc
 - 10 : source de l'hôpital
 - 11 : bains de l'hôpital
 - 12 : source Lucas
 - 13 : église Saint-Louis
 - 14 : parc Napoléon III
 - orange — promenade du curiste au début du XIX^e siècle
 - vert — promenade du curiste au milieu du XIX^e siècle

Carte n°3 : Promenade du curiste à partir de la fin du XIX^e siècle.

- Légende :
- 1 : concours hippique
 - 2 : hippodrome
 - 3 : golf sporting club de Vichy
 - 4 : parc des Sources
 - 5 : parc Napoléon III
 - 6 : parc Kennedy
 - 7 : parc des Célestins
 - 8 : parc Lardy
 - 9 : parc du Soleil
 - 10 : parc des Bourins
 - 11 : gare
 - 12 : passerelle des courses
 - orange — promenade du curiste au début du XIX^e siècle
 - vert — promenade du curiste au milieu du XIX^e siècle
 - rose — promenade du curiste à partir de la fin du XIX^e siècle
 - noir — galeries couvertes

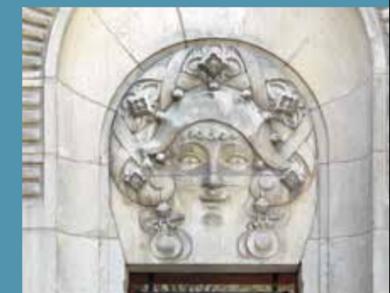
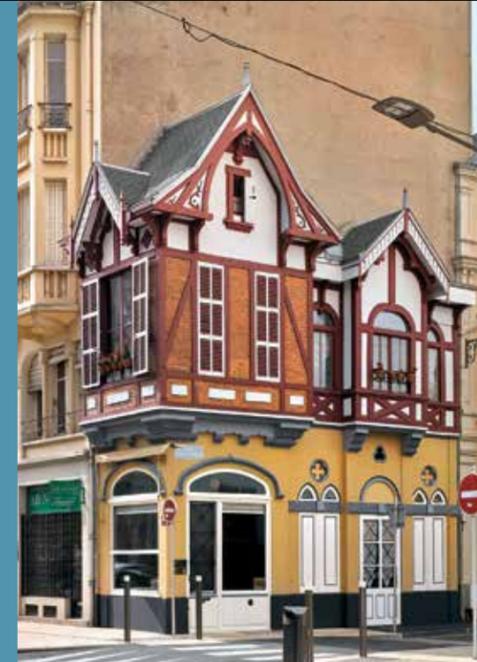


Abside de l'avant-scène de l'opéra, décor peint, Léon Rudniki. La date 1864-1901, entre deux paons, est surmontée d'un masque de tragédie.

Un palimpseste transculturel éclectique, pittoresque et moderne

Phagocytant la vieille ville et ses remparts, le maillage urbain de la ville nouvelle inclut tous les équipements du quartier thermal mais aussi des îlots périphériques, avec leurs fonctions particulières de services. À l'intérieur de ce secteur, finalement assez restreint, la ville d'eaux réussit à développer toutes ses infrastructures modernes, d'où un incessant renouvellement du bâti et des écritures architecturales. Ces changements, qui correspondent à une évolution des pratiques médicales et des sensibilités culturelles, sont surtout un moyen de se positionner face à la concurrence nationale et internationale. À travers ce palimpseste éclectique propre à toutes les grandes villes d'eaux, une certaine cohérence à dominante « Belle Époque » se dégage d'une majorité des équipements vichyssois, et notamment des deux édifices-phares de la ville thermale. Le grand établissement thermal de première classe (1898-1903), « palais des mille et une nuits » dessiné par Charles Le Cœur et son collaborateur Lucien Woog, relève d'un éclectisme architectural romano-orientaliste qui s'affranchit progressivement au XX^e siècle de celui du siècle précédent par l'introduction d'une certaine modernité en lien avec les mouvements artistiques de l'époque : celle des arts décoratifs et

de l'architecture moderne. Du côté festif, les deux architectes réitérèrent la même démarche, à la demande de la Compagnie fermière, lorsqu'ils greffent un théâtre-opéra (1898-1902) au casino-théâtre néo-classique de Charles Badger (1863-1865), situé à l'autre extrémité du parc des Sources. Ils adoptent ici un style Art nouveau, attestant ainsi par la modernité architecturale le rôle primordial de l'art lyrique dans les villes d'eaux européennes et particulièrement à Vichy, capitale d'été de la musique, composante indispensable de la vie mondaine. Le même mouvement de modernisation et de renouvellement des installations est perceptible pour le hall des Sources. Le vieil établissement thermal de 1830 est démolé pour laisser la place en 1898-1902 à une *Trinkhalle* projetée par Charles Le Cœur. L'architecte, de retour d'un voyage en Allemagne et en Autriche-Hongrie, s'inspire des buvettes germaniques, comme celle de Marienbad, et réunit sous un vaste parapluie de fonte et de verre quatre grandes sources, point d'aboutissement de la galerie couverte Art nouveau. Un quart de siècle plus tard, en 1928, Charles Letrosne remodèle et transforme profondément cet ensemble modern style jugé obsolète en se tournant vers l'Art déco en vogue dans de nombreuses villes d'eau de France et d'Europe. Les quartiers de lotissements de villas et chalets, aux écritures éclectiques et exotiques, sont également les témoins privilégiés des échanges



Cariatide de la façade de l'opéra, *L'Été*, Ernest Carrier-Belleuse, 2010.

Chalet du gardien, 20 rue Hubert-Colombier, 2017.

Masque d'Arlequin, façade nord de l'opéra. Pierre Seguin, 2010.

culturels internationaux en matière d'architecture et d'urbanisme : chalets impériaux entre le quartier thermal et les nouveaux parcs, villas coloniales à l'anglaise de la rue d'Alquié, datant des années 1860, avec bow-windows, et, pour la Belle Époque, « Castel Flamand », et « Villa Vénitienne » de la rue de Belgique, ou villas régionalistes du lotissement de la rue Hubert-Colombier : toutes les références de l'historicisme européen sont présentes à Vichy, reflets d'une population cosmopolite qui séjourne de manière temporaire dans la station jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. D'autres quartiers de maisons alignées derrière leurs petits jardins clos abritent de nombreuses « villas à louer » (plus de 700 en 1914), « pensions », « appartements à louer » pour les curistes ou les personnels de service présents pendant la saison. Dans le domaine de l'habitat, comme pour les grands équipements de la station, l'ambiance 1900 est donnée par les grands hôtels et palaces situés notamment près des thermes et du Casino, ainsi qu'à proximité de la gare. Ce sont ces quartiers qui assurent, en lien avec le réseau des promenades et des parcs, la représentation la plus authentique de la ville d'eau modèle que fut Vichy, et du type de vie sociale et saisonnière qui s'y est développé.

Vichy, témoin d'une Europe multiculturelle

Vichy a largement contribué au développement de la culture thermale en Europe. Au-delà de ses pratiques médicales, elle est un creuset de

programmes et de styles architecturaux, lisibles encore aujourd'hui à travers la stratigraphie de ses paysages urbains. La station thermale proprement dite est un bel exemple de planification urbaine guidée par une « convenance » sociale qui dessine des itinéraires façonnant la ville. Par son développement urbain original associant santé et loisirs, exercice physique et divertissement, la « Reine des villes d'eaux » demeure le témoin d'une Europe architecturale multiculturelle, où se côtoient classicisme et pittoresque éclectique, exotisme et orientalisme, Art nouveau et Art déco, modernisme... Entre hôtels, casinos, théâtres, thermes et parcs, elle a multiplié les espaces de sociabilité et de mixité sociale accueillant curistes, sportifs et visiteurs, mais aussi écrivains et compositeurs, toute une société internationale se retrouvant aux eaux.

Malgré les ravages du temps, Vichy a réussi à conserver son « authenticité » et à préserver une grande partie de son « intégrité », dans le respect de son patrimoine et en sauvegardant les principaux attributs de sa « Valeur universelle exceptionnelle ». La permanence des activités thermales a engendré des renouvellements et des transformations indispensables pour s'adapter aux évolutions des programmes et des pratiques. Aujourd'hui, la candidature pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO oblige la ville de Vichy et ses partenaires à relever un nouveau défi pour mériter et conserver cette reconnaissance internationale : conjuguer préservation et innovation, viabilité économique et développement durable. ♦



L'histoire de la candidature de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO au sein du *Great Spas of Europe*

YVES-JEAN BIGNON

L'UNESCO est l'« Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ». Ses actions sont multiples et l'une d'entre elles est de protéger pour les générations futures le patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel de l'humanité. Clin d'œil de l'histoire, l'un des pères fondateurs de la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO était Yves Brunsvick, réfugié au début de la Seconde Guerre mondiale à Vichy où il a enseigné plusieurs années. L'inscription d'un bien au patrimoine mondial de l'UNESCO est prestigieuse mais exigeante, devenant une sorte de quête du Saint Graal pour tous les passionnés d'histoire, de culture, de patrimoine.

Comment la ville de Vichy s'est-elle portée candidate à l'UNESCO sous la bannière de *Great Spas of Europe* (villes thermales européennes emblématiques) ?

C'est l'histoire de cette candidature que nous vous proposons pour introduire ce livre.

Petite histoire de la candidature de Vichy

Tout a commencé par une simple participation de la ville de Vichy à un congrès international de l'ICOMOS (*International Council on Monuments and Sites*) à Baden-Baden du 25 au 27 novembre 2010 sur le thème « Stations thermales et villes d'eaux européennes à la mode au XIX^e siècle ». La conférence d'Andreas Förderer intitulée

« Villes d'eaux du monde comme patrimoine mondial » apporta l'idée qu'une candidature commune et transnationale des stations thermales et villes d'eaux au XIX^e siècle pourrait être proposée à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La République Tchèque portera cette candidature, car la ville thermale tchèque de Luhacovice avait auparavant proposé sa candidature à l'UNESCO qui, malgré l'intérêt du dossier, avait alors suggéré une candidature transnationale.

Les palabres pour définir les villes candidates se sont ensuite prolongés. Le 29 juillet 2013, M^{me} Aurélie Filippetti soutient Vichy par écrit

Le pavillon des Petits Jeux, Spa, 2018.

Page de gauche : Hôtel les Ambassadeurs, rue du Parc, 2017.





Les colonnades,
Marienbad, 2018.

auprès de son homologue de la République Tchèque, Jiří Balvín. Le 30 juillet 2013, le maire de Vichy, Claude Malhuret, répond à son homologue de Karlovy Vary, Petr Kulhanek, en acceptant d'entrer dans la démarche du *Great Spas of Europe*, écrivant : « La Ville de Vichy représentera bien la candidature de la France au sein de cette démarche collective, et ce dans le cadre de l'association européenne EHTTA dont le docteur Christian Corne est président. » Cette date marque donc le début officiel de l'engagement de Vichy dans la candidature UNESCO. L'EHTTA (*European Historic Thermal Towns Association*) paraissait alors l'organisation adaptée pour cette candidature. Elle s'avéra beaucoup trop hétérogène pour ce faire, les critères de candidature UNESCO étant trop exigeants pour englober tous les membres d'EHTTA. Un groupe d'experts internationaux s'est alors créé, la ville de Vichy étant représentée dans ce groupe par Dominique Jarrassé, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université Bordeaux 3. C'est le 7 juillet 2014 que Vichy est officiellement candidate à l'UNESCO, inscrite avec ses partenaires du *Great Spas of Europe* sur la liste indicative UNESCO pour la France. Les villes partenaires sont cependant trop nombreuses et trop hétérogènes pour présenter une candidature d'excellence à l'UNESCO. Le groupe d'experts internationaux élabore donc une liste de critères UNESCO afin d'aider à définir la liste optimale à présenter dans le dossier d'inscription. Quarante-deux villes européennes répondant aux critères UNESCO seront analysées

dont sept françaises (Vittel, Aix-les-Bains, Châtel-Guyon, Vichy, Évian-les-Bains, Bagnères-de-Luchon, Plombières-les-Bains). Le douloureux choix, à la fois scientifique et politique, de la liste définitive des villes candidates se fera lors d'une réunion des maires des villes thermales, le 12 mai 2016 à Prague. Les onze villes d'eaux de la candidature, réparties dans sept pays, sont les suivantes (présentées avec leur slogan respectif) :

- Allemagne : Bad Ems (*The picturesque Imperial Spa*), Baden-Baden (*Summer Capital of Europe*), Bad Kissingen (*Great Spa between classicism and modernity*),
- Angleterre : Bath (*Georgian Spa City*),
- Autriche : Baden bei Wien (*Spa of emperors*),
- Belgique : Spa (*Café of Europe*),
- France : Vichy (La Reine des villes d'eaux ou *The Queen of Spa Towns*),
- Italie : Montecatini Terme (*Garden Spa of Europe*)
- République Tchèque : Karlovy Vary (*Europe's open-air salon*), Františkovy Lázně (*An European model Spa*) et Mariánské Lázně (*Grand Harmony with Nature*).

Quatre groupes de travail internationaux (des gouvernements, des experts, des maires, des managers locaux) se sont réunis trois à quatre fois par an pour organiser et peaufiner la candidature. C'est ainsi que Vichy a eu le plaisir d'accueillir les onze maires du *Great Spas of Europe (GSE)* les 10 et 11 octobre 2016.

Le 22 janvier 2019, les sept ambassadeurs des pays partenaires du GSE et les onze maires des villes partenaires du GSE signaient à



Grand Hôtel Pacifique,
Marienbad, 2018.

l'ambassade de la République Tchèque à Paris le dossier de candidature qui fut déposé officiellement le 24 janvier 2019 au siège de l'UNESCO.

Le dossier de candidature

Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, nous devons démontrer la valeur universelle exceptionnelle du thermalisme comme tradition culturelle et sociale spécifique à l'Europe occidentale et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection de l'UNESCO. Pour cela un dossier d'inscription a été rédigé. Nous avons donc décrit « le bien » dans chaque ville, c'est-à-dire la zone qui sera inscrite au patrimoine mondial. Ce « bien » est protégé par une « zone tampon » plus large qui contribue à le mettre en valeur et le préserver. À Vichy, le périmètre du bien est réduit. Il s'agit des soixante hectares (environ 2 200 habitants) du quartier thermal, de la vieille ville et de ses parcs ; la zone tampon s'étend sur deux cent soixante et un hectares (environ 11 200 habitants), allant du Sichon et quartier Jeanne-d'Arc au nord à la rive gauche de l'Allier (hippodrome, golf) à l'ouest, de la gare SNCF et l'hôpital à l'est au parc des Bourrins au sud.

Nous avons choisi de répondre à quatre critères UNESCO d'exceptionnalité.

Critère (III) - « témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée sur le développement de l'architecture des arts monumentaux, de la planification des villes ». Les grandes villes d'eaux ont introduit

des nouvelles technologies qui ont servi de modèle pour de nombreuses villes européennes modernes. Notre ouvrage illustre, de plus, le fait que la forme de la ville reflète la pratique thermique, notamment par le biais de l'aménagement de promenades.

Critère (III) - « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle. » Pour les grandes villes d'eaux, « prendre les eaux » afin d'améliorer sa santé dans le contexte d'une tradition culturelle vieille de deux mille ans inclut une prise en charge holistique de l'homme et donc la pratique d'activités physiques, de loisirs. C'est ce que le chapitre sur les pratiques sportives nous démontrera.

Critère (IV) - « offrir un exemple éminent d'un type d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine ». Comme évoqué dans le chapitre sur la médecine thermique du présent ouvrage, les villes d'eaux sont le seul exemple d'urbanisation élaborée autour d'une pratique médicale, à savoir la médecine thermique.

Critère (VI) - « être directement associé à des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ». Les grandes villes d'eaux ont été des vecteurs de culture artistique et littéraire transnationale (Vichy par exemple a accueilli Léon Tolstoï, Gustave Flaubert, Petr Ilitch Tchaïkovsky, Richard Strauss...). Les chapitres consacrés à la littérature et à la musique soulignent la source d'inspiration que fut la ville pour de nombreux artistes.